



Syndicat intercommunal de chauffage urbain Choisy/Vitry – Mairie de Vitry-sur-Seine
2, avenue Youri-Gagarine 94407 Vitry-sur-Seine Cedex – Tél. : 01 46 82 81 08

Conception-rédaction-réalisation : PCA E. Dupont, L. Servais / L'Atelier De VINCENT 01 42 84 18 17 Imprimé par IME, certifié ISO 14001 sur du papier 100 % PEFC issu de forêts gérées durablement.



Tout savoir sur le **chauffage** **urbain**

Guide
de l'utilisateur



Pourquoi un guide ?



Sous les rues de Choisy et Vitry, déjà 37,5 km de canalisations souterraines desservent en chaleur 22 000 équivalents logements¹. Leurs occupants bénéficient, parfois sans le savoir, du chauffage urbain. Un système mal connu qui conditionne pourtant le confort et le budget de chacun.

Comment fonctionne-t-il ? Avec quelles énergies ? Qui s'en occupe ? Comment l'utiliser ? Quels sont ses avantages ? Combien coûte-t-il ?

Autant de questions pratiques auxquelles cet ouvrage, publié par le SICUCV, tente de répondre.

Mais qui se cache derrière le SICUCV ?

Tout simplement le Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy et Vitry. Sa mission ? Organiser et garantir au meilleur coût le bon fonctionnement du service public de fourniture de chaleur. Ses maîtres mots sont environnement, fiabilité et transparence.

Cet ouvrage, mis à votre disposition, concrétise sa volonté de mieux vous informer. Alors, pour tout savoir sur le chauffage urbain, suivez le guide !

Roger Lodirot, Président du Syndicat intercommunal de Choisy-Vitry

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1963, Vitry-sur-Seine met en place un service public de distribution de chaleur.

Treize ans plus tard, le centre ville de Choisy-le-Roi s'y raccorde. À cette époque, les bâtiments sont alimentés par la chaufferie centrale de Vitry, fonctionnant au fioul et au charbon.

Les deux communes créent, en 2002, le SICUCV : le Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy et Vitry. Garant de la qualité du service public, il vérifie le bon fonctionnement du réseau, décide des grandes orientations et met en place des outils d'information.

En 2005, le SICUCV choisit deux délégataires pour assurer la production et la distribution de chaleur.

La même année, le Syndicat ferme la chaufferie centrale. Dans le cadre des nouvelles délégations, il se raccorde au réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain via une station d'échange thermique, construite à cet effet.

En optant pour cette solution, le Syndicat fait le choix du développement durable. En effet, le réseau parisien fait la part belle aux énergies renouvelables et de récupération.



SOMMAIRE

Une solution d'avenir ?	4-5
Qu'est-ce que le chauffage urbain ?	6-7
Avec quoi ça marche ?	8-9
Les « plus » du chauffage urbain	10-11
Qui s'en occupe ?	12-13
Qui en bénéficie ?	14-15
Comment c'est facturé ?	16-17
Quel droit de regard ?	18-19
Comment économiser l'énergie ?	20-21
Comment s'informer ?	22-23

¹: Un équivalent logement équivaut à un logement de 80m² occupé par un ménage de quatre personnes.

Une solution d'avenir ?



Les réseaux de chauffage urbain se généralisent au XX^e siècle. Moins dangereux et plus sains que les chaudières individuelles ou collectives, ils permettent une certaine indépendance énergétique et un moindre impact du coût du pétrole. Ils peuvent aussi constituer une solution de chauffage respectueuse de l'environnement. Plus sûr, moins cher, plus propre : le chauffage urbain a encore de beaux jours devant lui !

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie.

Il génère 23 % des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, un gaz à l'origine de l'effet de serre. En ligne de mire : le chauffage !

Dans ce contexte, les réseaux de chauffage urbain deviennent déterminants pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ils permettent, en effet, d'utiliser des énergies alternatives issues de la biomasse (comme le bois), de la terre (la géothermie), du soleil ou de l'incinération des ordures ménagères.

En 2007, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, plusieurs mesures ont été prises afin de favoriser l'émergence de ce type de réseau et les encourager à utiliser ces énergies renouvelables.

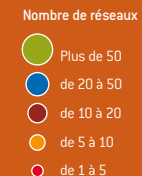
Parmi elles, le fonds chaleur renouvelable.

Géré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), il a vu le jour en 2009. Une de ses raisons d'être ? Octroyer des aides à la création ou à l'extension de réseaux de chaleur, à une condition : qu'ils soient alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables ou de la récupération de chaleur.

Le savez-vous ?

Dès le XIV^e siècle, Chaudes-Aïgues, une petite commune du Cantal, met en place un réseau de chaleur alimenté par la géothermie. Merci les sources d'eau chaude !

LES RÉSEAUX DE CHALEUR



En France

450 réseaux de chauffage urbain alimentent en chaleur plus de 2 millions de Français. Pas moins de 350 villes sont dotées d'un tel équipement. Au total, ce sont 24 000 sites qui sont raccordés. Certains fonctionnent déjà à plus de 50 % avec des énergies renouvelables ou de récupération.

En Europe

100 millions d'habitants sont chauffés par 4 500 réseaux de chaleur dans 32 pays. La Finlande, la Suède, l'Estonie ou encore la Pologne ont pris de l'avance. Le meilleur élève ? Le Danemark, avec 60 % de la chaleur produite dans le cadre d'un réseau de chauffage urbain.

Qu'est-ce que le chauffage urbain ?

Tout simplement un chauffage central, mais à l'échelle d'une ville ! Le réseau du Syndicat intercommunal de Choisy et Vitry permet non seulement de chauffer des bâtiments, mais aussi d'obtenir de l'eau chaude. Depuis sa production, jusqu'à vos radiateurs, douches et robinets, découvrez le chemin emprunté par la chaleur.

1 La chaleur

Le réseau de chauffage urbain de Choisy et Vitry présente une particularité. Laquelle ? Il ne produit pas lui-même la chaleur qu'il distribue. En fait, il est alimenté par celle du réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (la CPCU). Problème : les canalisations de la CPCU transportent de la vapeur d'eau et celles de Choisy-Vitry, de l'eau chauffée ou surchauffée.

CPCU

2 La station d'échange

Dans un premier temps, la vapeur d'eau produite par la CPCU est acheminée jusqu'à une station d'échange située à Vitry. Dans ce bâtiment, la vapeur chauffe l'eau du réseau de Choisy et Vitry, via des échangeurs thermiques. L'eau chauffée (jusqu'à 110°C) ou surchauffée (180°C tout de même !) part ensuite dans les canalisations souterraines.

Vapeur

Retour d'eau

Station d'échange

Logements

4 Les sous-stations

En sous-sol, chaque bâtiment raccordé abrite une sous-station : un point de livraison réceptionnant l'eau chauffée ou surchauffée. Des échangeurs thermiques permettent de transmettre la chaleur à deux circuits du bâtiment. Le premier aboutit directement à vos appareils de chauffage ; le second chauffe l'eau de ville acheminée ensuite jusqu'à vos douches et robinets.

Sous-station

3 Les canalisations

Sous les rues de Choisy et Vitry, 37,5 km de canalisations transportent ainsi l'eau chauffée ou surchauffée jusqu'aux points de livraison des bâtiments raccordés.

Eau chauffée ou surchauffée

5 Le retour

Une fois la chaleur distribuée, les fluides se refroidissent. Ils empruntent le même chemin qu'à l'aller, mais en sens inverse, jusqu'à la station d'échange. Là, ils sont à nouveau réchauffés ou surchauffés par la vapeur de la CPCU. Et oui ! Tout réseau de chauffage urbain fonctionne en circuit fermé.

Bâtiments publics, entreprises...



Avec quoi ça marche ?

Mais d'où vient la chaleur produite par le réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain ? Au départ, l'eau de la Seine a été pompée, traitée puis acheminée jusque dans les canalisations de la CPCU. Elle est, depuis, réchauffée en circuit fermé. Comment ? Grâce à des énergies diversifiées : c'est ce qu'on appelle le bouquet énergétique.

1

Pour réchauffer l'eau, la CPCU utilise la combustion de quatre matières premières :

- les ordures ménagères
- le gaz naturel
- le charbon
- le fioul lourd

2

Cette opération a lieu dans différentes installations :

- 3 usines de valorisation énergétique des déchets, propriétés du SYCTOM : celles de Saint-Ouen, d'Ivry-sur-Seine et d'Issy-les-Moulineaux.
- 2 centrales de cogénération fonctionnant au gaz naturel, gérées par la CPCU, situées à Vitry-sur-Seine et à Saint-Ouen.
- 6 chaufferies fonctionnant au charbon et au fioul sur les sites CPCU de Paris (La Villette, Bercy, Vaugirard, Grenelle) et en banlieue (Saint-Ouen et Ivry-sur-Seine).

Désormais, la CPCU souhaite développer d'autres énergies renouvelables dont la géothermie. Ce procédé, qui permet de récupérer la chaleur de la Terre, vient d'être mis en place au nord de Paris (porte d'Aubervilliers).

3

Le réseau de canalisations de la CPCU récupère et distribue la chaleur sous forme de vapeur d'eau.

Et sur Choisy et Vitry ?

Le réseau du SICUCV fonctionne avec l'eau de ville, réchauffée en circuit fermé. Raccordé à la CPCU, il bénéficie du même mix énergétique. Pour autant, le Syndicat cherche activement des solutions pour diversifier ses propres sources d'énergie.



LES ÉNERGIES UTILISÉES

→ DEUX ÉNERGIES FOSSILES

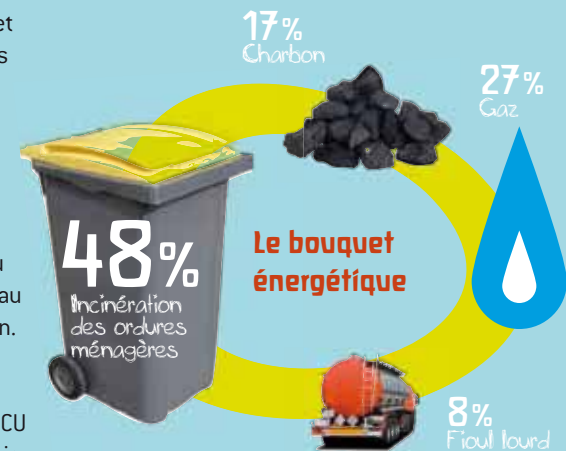
Le fioul et le charbon sont des combustibles dits « classiques » et/ou « fossiles » : les plus polluants et générateurs de gaz à effet de serre. Ces modes de production de chaleur traditionnels ont toutefois été améliorés et polluent moins. Pour limiter les dégâts, les chaufferies de la CPCU utilisent des combustibles classés « TBTS » (très très basse teneur en soufre). De plus, depuis de nombreuses années, le réseau parisien a recours à des énergies alternatives : le fioul et le charbon ne représentent plus que 30 % des matières premières utilisées.

→ LA COGÉNÉRATION

La CPCU gère deux centrales de cogénération, fonctionnant au gaz, qui sont parmi les plus puissantes d'Europe sur un réseau de chaleur. Elles produisent à la fois de l'électricité et de la chaleur. La combustion du gaz entraîne une turbine générant de l'électricité. La chaleur dégagée alimente, par ailleurs, un réseau de chauffage.

→ UNE ÉNERGIE DE RÉCUPÉRATION

L'incinération des ordures ménagères. Une fois nos déchets triés, il reste une part résiduelle. Le choix est alors limité : brûler ou enfouir ? Les usines du SYCTOM, raccordées au réseau de la CPCU, ont recours à l'incinération. Or, en brûlant, nos déchets fabriquent de la chaleur : pourquoi ne pas la récupérer ? Selon les années, la chaleur fournie par la CPCU provient, presque pour moitié, de cette énergie dite « fatale » ; nommée ainsi parce qu'elle serait perdue sans une intervention volontaire.



Base 2005, chiffres variables selon les années.

Les « plus » du chauffage urbain

Sous bien des aspects, le chauffage urbain est un atout. Si on le compare à une chaudière individuelle, il est moins dangereux, plus fiable, plus économique et plus respectueux de l'environnement.

Quelles garanties et quels avantages le chauffage urbain offre-t-il aux utilisateurs ?

Contrôle et transparence

En tant que service public, le Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy et Vitry contrôle la bonne marche de l'exploitation, son entretien, les gros travaux en cours et les tarifs pratiqués. Pour ce faire, il s'appuie notamment sur l'expertise d'un bureau d'études spécialisé. Il assure également une mission d'information auprès du public, grâce à des visites guidées et plusieurs outils d'informations (voir pages 22-23). Par ailleurs, l'existence d'une commission consultative, obligatoire pour tous les services publics, et d'un groupe de travail avec des abonnés, spécifiquement créé pour le réseau de chauffage urbain de Choisy et Vitry, renforce la transparence et facilite la gestion des litiges (voir pages 18-19).



Sécurité et fiabilité

- **Absence de combustibles au sein des immeubles raccordés.** Les sous-stations n'occasionnent ni bruits, ni odeurs. Il n'y a ni risque d'incendie, ni danger d'asphyxie au monoxyde de carbone.
- **Entretien régulier des installations.** Des outils de haute technologie permettent de visualiser en permanence l'état des canalisations et d'anticiper tout incident. Les contrôles réguliers permettent de réduire considérablement les émissions de dioxyde de carbone, par exemple.

Un chauffage économique

- **Des coûts plus stables.** Le réseau de Choisy et Vitry fait appel à quatre sources d'énergie. Ce qui permet de choisir les plus économiques. Choc pétrolier ou augmentation du prix du gaz ont moins d'impact sur la facture.
- **Un abonnement identique pour tous.** Il est calculé et négocié au juste prix entre les exploitants du réseau et le SICUCV. Plus les bâtiments raccordés sont nombreux, moins l'abonnement est cher.

- **Une TVA à 5,5 %.** Depuis 2006, l'abonnement au chauffage urbain bénéficie d'une TVA réduite. Le SICUCV souhaite aller plus loin. Dans les années à venir, il prévoit d'utiliser 60 % d'énergies renouvelables. La TVA à 5,5 % pourra alors être appliquée également à la consommation d'énergie.

Une solution écologique

- **En France,** le chauffage représente 2/3 des consommations d'énergie d'un logement et 1/3 des émissions de gaz carbonique. Il y a là un véritable enjeu auquel le chauffage urbain répond en partie.
- **Une atmosphère plus saine.** Les installations de chauffage urbain sont soumises à des réglementations plus strictes que des chaudières individuelles ou d'immeuble. Leurs rejets sont continuellement contrôlés. Par ailleurs, leur rendement est supérieur. Elles utilisent moins d'énergie. Résultat : un réseau de chauffage urbain rejette moins de poussières et de gaz à effet de serre.
- **Moins d'énergie.** À quantité de combustible égale, un réseau de chauffage urbain est plus productif que plusieurs chaudières individuelles ou collectives.

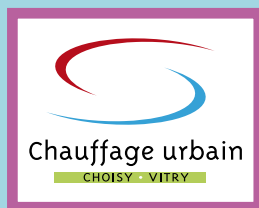
Qui s'en occupe ?

Pour la fourniture du gaz, de l'électricité ou de l'eau, vous faites appel à des prestataires. C'est la même chose pour le chauffage urbain : depuis le Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy et Vitry (SICUCV) jusqu'aux utilisateurs, découvrez qui intervient dans la production et la distribution de la chaleur.

RÉSEAU PRIMAIRE

Production et distribution de la chaleur jusqu'aux sous-stations

1 Le SICUCV est l'autorité responsable du chauffage urbain. Son rôle ? Organiser le service, veiller à son bon fonctionnement et à sa bonne gestion. Il est le garant de la qualité du service public.



Délégations de service public



Produit et livre de la chaleur à



Distribue et vend de la chaleur aux

2 Choisy Vitry Énergie (CVE, principal actionnaire CPCU) est le délégataire chargé de la production de chaleur. Celle-ci est livrée à CVD, au sein de la station d'échange de Vitry, dans le cadre d'un contrat d'abonnement.

3 Choisy Vitry Distribution (CVD, principal actionnaire Cofely) est l'abonné de CVE. Il réceptionne et achemine la chaleur jusqu'aux bâtiments raccordés. Il est responsable des canalisations et des installations du réseau de distribution. Son travail s'arrête aux sous-stations : là finit, en effet, ce qu'on appelle le circuit primaire.

Vous avez dit délégation de service public ?

En 2005, après mise en concurrence, le SICUCV a confié à CVE et à CVD l'exploitation du réseau pour une période de 20 ans. Le Syndicat est lié à ces deux sociétés par des contrats de délégation de service public (DSP). Ces documents précisent les rôles, les responsabilités et les engagements de chacun. Au SICUCV le pilotage, à CVE la production de chaleur, à CVD sa distribution.

Certaines pièces constitutives de la délégation de service public sont consultables au siège du Syndicat, à la mairie de Vitry.

→ Les rapports des délégataires.

Remis chaque année au syndicat, ils rendent compte de l'état du réseau, des résultats techniques et financiers de l'exploitation.

→ Le règlement de service.

Déclinaison pratique du contrat de délégation, il régit les rapports entre les abonnés et CVD.

RÉSEAU SECONDAIRE

Distribution de la chaleur aux usagers au sein des bâtiments raccordés



Achemine et refaiture la chaleur aux

5 usagers

12 756 familles profitent chez elles du chauffage urbain... sans compter les entreprises, les commerces, les écoles.

4 Les abonnés sont les gestionnaires des bâtiments raccordés au réseau. Ils signent avec CVD les contrats d'abonnement et reçoivent les factures qu'ils répercutent ensuite dans les charges des usagers. Par ailleurs, ils sont responsables des installations à l'intérieur de l'immeuble raccordé (ce qu'on appelle le circuit secondaire).



Qui en bénéficie ?

Qui sont les abonnés ? Quels sont les utilisateurs ? Cette question, apparemment simple, est pourtant importante : les clients du chauffage urbain ne sont pas les usagers, et vice versa. Explications.

Les abonnés sont les gestionnaires des bâtiments raccordés au réseau de chauffage urbain. Un contrat d'abonnement les lie à Choisy Vitry Distribution.

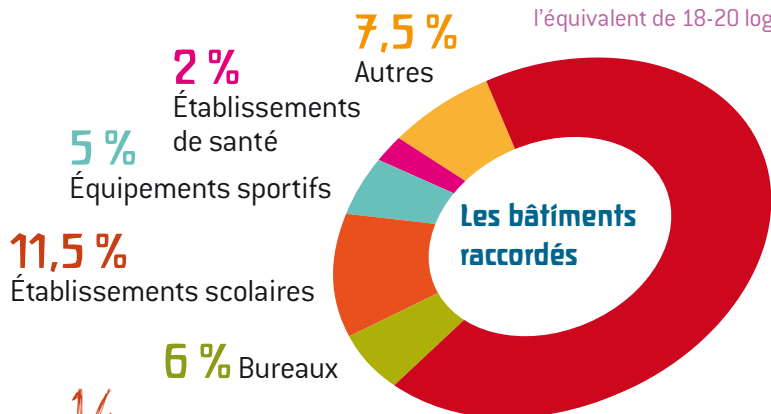
Les usagers sont les personnes utilisant la chaleur distribuée.

Logements, bureaux, écoles, salles de sports, établissements de santé... : le chauffage urbain est partout. Chaque citoyen peut en bénéficier à différents moments de sa vie quotidienne. Habitants, employés, élèves, enseignants, sportifs amateurs, patients, personnels soignants... tous peuvent être usagers du chauffage urbain, parfois sans le savoir.

Les abonnés sont tout aussi divers. Gestionnaires de logements, ils sont bailleurs sociaux ou privés, syndicats de copropriété. Ce sont aussi les collectivités locales qui ont choisi de raccorder leurs équipements scolaires, sportifs ou de santé au réseau : les villes de Choisy et Vitry, le conseil général du Val-de-Marne ou même la région Île-de-France. On y trouve également des propriétaires d'entreprises, de cliniques ou d'autres équipements raccordés.

BÉNÉFICIER DU CHAUFFAGE URBAIN ?

Vous ne pouvez pas y souscrire individuellement. En effet, le raccordement n'est avantageux qu'à deux conditions : la proximité du réseau et une puissance souscrite minimum (soit 100 kw pour l'équivalent de 18-20 logements).



Comment c'est facturé ?

Seuls les abonnés au chauffage urbain reçoivent une facture de CVD. Bailleurs, syndics de copropriété, collectivités... répercutent ensuite son coût dans les charges des usagers. Ils y ajoutent les dépenses occasionnées par la gestion du chauffage interne au bâtiment.

1 Comment la chaleur est-elle facturée aux abonnés (circuit primaire) ?

La facture, mensuelle, comprend l'énergie consommée et l'abonnement.

L'énergie consommée (R1)

→ **Facturée** en €/MWh (mégawatts/heure).

Au sein de chaque sous-station, CVD a installé un compteur de chaleur, relevé chaque mois par ses agents. Attention ! CVD livre et facture une quantité de chaleur globale. Il n'existe pas de facturation à part pour l'eau chaude sanitaire.

→ **Calculée** en fonction du coût des combustibles utilisés.

→ **Révisée** mensuellement en fonction des prix et des proportions des énergies utilisées.

La TVA sur l'énergie est de 19,6 %.

Elle passera à 5,5 % lorsque le réseau de Vitry-Chôisy fonctionnera à plus de 50 % grâce à des énergies renouvelables et de récupération.

L'abonnement (R2 - R21 + R22)

Il inclut notamment l'entretien des installations, l'énergie électrique utilisée pour le fonctionnement du réseau, les investissements réalisés par les délégataires. Il est révisé mensuellement en fonction de plusieurs indices liés au coût de la main d'œuvre, aux travaux de chauffage central et aux crédits immobiliers à taux variable (indices publiés chaque mois par l'INSEE, *Le Moniteur...*)

→ **Redevance (R22)**. En lien avec la distribution de chaleur, elle est calculée en fonction de la puissance souscrite par l'abonné auprès de CVD (voir encadré). Elle bénéficie, depuis 2006, d'une TVA à 5,5 %.

→ Unité de répartition forfaitaire / URF (R21)

En lien avec la production de chaleur, les unités de répartition forfaitaire sont attribuées à chaque abonné en fonction de leur consommation moyenne. Elles représentent une quote-part de l'abonnement que CVD a contracté auprès de CVE.

LA PUISSANCE SOUSCRITE

Avec son contrat d'abonnement, l'abonné signe un contrat de fourniture de chaleur qui précise la puissance souscrite. Cet élément entre dans le prix de l'abonnement. En fonction des usages des bâtiments, l'évaluation des besoins énergétiques ne se fait pas de la même manière. Exemple : une école fermée pendant les vacances et à partir de 17h00 ne souscrira pas la même puissance qu'une industrie fonctionnant en trois huit ou qu'un bailleur louant des centaines de logements.

2 Combien coûte la distribution de la chaleur au sein de l'immeuble ? (circuit secondaire) ?

Ce coût comprend différents éléments :

- L'**électricité** nécessaire au fonctionnement des installations (P1).
- L'**entretien** et la maintenance des canalisations depuis la station d'échange jusqu'aux appareils individuels (P2 et P3).
- L'**amortissement** des installations (répercuté dans le loyer ou les remboursements d'emprunts pour les propriétaires) (P4). Si vous êtes locataire, il ne relève pas forcément des charges répercutables sur votre loyer.

3 Au final, combien coûte le chauffage urbain ?



- R1 et R2 dépendent du contrat passé entre l'immeuble raccordé et CVD.

- P1, P2, P3 et P4 dépendent du contrat passé entre l'immeuble raccordé et le professionnel de chauffage qui s'occupe du réseau secondaire.



Quel droit

L'utilisateur n'a certes pas de contact direct avec CVE ou CVD. Mais cela ne le condamne pas à un rôle passif. Bien au contraire ! Dans tous les cas, il peut exercer un droit de regard. Voici comment.

Pour tout usager, l'interlocuteur privilégié reste le gestionnaire du bâtiment (l'abonné).

Il fait le lien avec le SICUCV et ses deux délégués. Sur votre demande, il peut mettre à votre disposition les contrats de fourniture de chaleur, d'entretien et de maintenance du réseau secondaire, ainsi que les factures ou encore les détails des charges. Des questions demeurent ? Si elles concernent le réseau primaire, vous pouvez, en dernier recours, vous adresser au SICUCV. Dans quel cadre ?

Un groupe de travail

Il rassemble les principaux abonnés du réseau (Valophis, OPH de Vitry, Semise, collectivités territoriales). Animé par le Syndicat, il soulève des questions d'ordre pratique : comment se justifient les prix ? Comment améliorer le service ? Comment se situer par rapport au Grenelle de l'environnement ? Ce groupe de travail se réunit généralement deux à trois fois par an. L'occasion de faire entendre vos revendications par le biais de vos bailleurs, de vos syndicats ou du SICUCV !

La commission consultative

Elle réunit des membres du comité syndical et deux représentants des usagers. Son rôle ? Examiner et donner son avis sur les rapports d'activité des délégués ; se prononcer sur toute modification du réseau. La mise en place, en 2004, de cette commission découle d'une obligation légale pour tout service public organisé par une collectivité. Cet impératif exige notamment que tout document public soit consultable par le citoyen.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) se rassemble au moins une fois par an et peut « inviter » les délégués ou certains usagers à s'exprimer.

À CHACUN SON RÔLE

Les usagers du chauffage urbain n'ont de lien ni avec le SICUCV, ni avec ses délégués (CVE et CVD). Leur interlocuteur direct est le gestionnaire du bâtiment raccordé (l'abonné). Toutefois, chacun peut jouer un rôle : un employé peut se plaindre d'une température trop élevée ; un locataire peut s'inquiéter de charges qui lui semblent excessives ; un professeur peut travailler sur les économies d'énergies...

de regard ?

DIAGNOSTIC

Vous avez des doutes sur votre consommation ? Connaissez-vous le diagnostic de performance énergétique de votre logement ou de votre bâtiment ? Il s'agit d'une étude réalisée par des professionnels accrédités. À l'issue de leurs analyses, ils décrivent les caractéristiques des locaux concernés et dressent un bilan énergétique et

environnemental. Ils préconisent, le cas échéant, les comportements à adopter et les travaux d'isolation à réaliser. Valable 10 ans, ce diagnostic doit être fourni lors d'une vente ou d'une location. Ce n'est pas le cas ? Demandez-le à votre bailleur. Si le diagnostic n'est plus valable, il incombe au propriétaire d'en faire réaliser un nouveau.

L'étiquette énergie permet de connaître la consommation d'énergie primaire.

Faible émission de GES

≤ 12	A
13 à 30	B
31 à 65	C
66 à 120	D
121 à 180	E
181 à 220	F
> 220	G

Bâtiment

Bâtiment énergivore

L'étiquette climat fait apparaître la quantité de gaz à effet de serre émise.

Le diagnostic de performance classe le bâtiment étudié dans les catégories « Énergie » et « Climat » dont il relève.

Comment économiser l'énergie ?



19°

Le réseau de chauffage urbain de Choisy et Vitry vous distribue chaleur et eau chaude, avec la volonté de s'inscrire dans une logique de développement durable.

En faites-vous bon usage ?

En adoptant des réflexes simples, tout citoyen a le pouvoir d'agir sur sa facture énergétique et sur l'environnement.

Économiser l'énergie

Dans les pièces à vivre, (salon, salle à manger) la température idéale, c'est 19 °C. Pour dormir, 17 °C suffisent. Alors, avant de faire fonctionner le radiateur à plein régime, pensez à sortir votre couette ! Autres réflexes : en journée, si vous êtes absent, réglez vos thermostats sur 16 °C. Et si vous partez en week-end, adoptez la position hors-gel (8 °C).

16°

S'équiper correctement

Vos radiateurs sont-ils équipés de robinets thermostatiques programmables ? Avez-vous des thermostats d'ambiance pour réguler et programmer votre chauffage selon vos besoins ? Voilà des investissements malins quand on est propriétaire. Vous pouvez aussi poser des fenêtres isolantes, du survitrage

Le savez vous ?

De 19 à 20 °C, votre consommation de chauffage augmente de 7 % !

JETONS MOINS

Le réseau du SICUCV utilise la chaleur produite par l'incinération des déchets. Nos ordures ménagères deviennent ainsi source d'énergie. Mais cela ne doit pas nous faire oublier une réalité : en France, chaque habitant en produit 390 kg par an ! Si la CPCU récupère la chaleur dégagée par la combustion des ordures ménagères, cette valorisation énergétique ne couvre pas la totalité des déchets gérés par le SYCTOM. Rendre nos déchets utiles, c'est déjà un pas. Pour aller plus loin, trions mieux, jetons moins !



ou des films thermorétractables sur les fenêtres. Dans tous les cas, n'oubliez pas un élément très important : l'entretien de vos émetteurs de chaleur (radiateurs, planchers). Assurez-vous auprès de votre syndic ou de votre bailleur qu'ils soient régulièrement contrôlés.

Bien isoler

Quand un bâtiment est mal isolé, une bonne partie de la chaleur s'échappe par le toit, les murs, les fenêtres ou les portes. Si vous êtes propriétaires, effectuer des travaux d'isolation thermique vous donne le droit à des crédits d'impôts ainsi qu'à des prêts avantageux (taux zéro ou réduits) : renseignez-vous ! Si vous êtes en location, parlez-en à votre bailleur ou à votre amicale de locataires. Petites astuces : la nuit, fermez les volets et faites tomber les rideaux pour conserver la chaleur. Mais pas question de vous cloisonner totalement : pour une

chaleur mieux diffusée, et un intérieur plus sain, n'oubliez pas d'aérer tous les jours.

Préserver l'eau

Ne la laissez pas couler inutilement ! Quand vous faites la vaisselle, remplissez les bacs de vos éviers. Pensez également au verre à dents et au fond d'eau dans le lavabo lorsque vous vous rasez. Évitez aussi de prendre un bain tous les jours... Autant de petits gestes qui réduiront la part d'eau chaude sanitaire dans le coût global du chauffage urbain. Autant de réflexes qui permettent d'économiser cette ressource précieuse et de l'énergie.

Comment s'informer ?

Téléphone, Internet, rapports annuels, lettres d'information, visites, Agence de l'Énergie, associations locales : il existe de nombreux moyens et de nombreux interlocuteurs pour vous renseigner. Prenez-en connaissance !

→ Les acteurs du réseau

Le SICUCV

Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy et Vitry
Mairie de Vitry-sur-Seine
2, avenue Youri Gagarine
94407 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 46 82 81 08
chauffagechoisyvitry@mairie-vitry94.fr

CVD

Choisy Vitry Distribution
2-10 rue Gabriel Péri
94400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 46 80 32 63
Des intervenants vous répondent
24h/24 et 7j/7

La commission consultative

Elle accueille deux représentants des associations des usagers : M. Jean-Claude Charron (pour Choisy) et M. Lucien Deschamps (pour Vitry). Vous pourrez les joindre à la Fédération du Val-de-Marne de la Confédération nationale du logement (CNL) :
27, rue Lucien Français - Escalier 3 -
94400 Vitry-Sur-Seine. 01 43 91 11 11
cnl94@wanadoo.fr

→ Les publications



♦ Les plaquettes des rapports annuels du SICUCV : ils sont visibles sur le site de la mairie de Vitry.

♦ Les minimag, publiés par le SICUCV : semestriels, ils sont distribués dans les boîtes aux lettres et restent en libre service à l'Agence de l'énergie, dans les mairies et les équipements publics. Ils sont consultables sur les sites de la mairie de Vitry et de CVD.



♦ Les rapports annuels des délégués sont libres d'accès à la mairie de Vitry.

♦ La lettre d'information de CVD : distribuée dans les boîtes aux lettres, elle est disponible sur le site de CVD. Vous y trouverez les actualités du réseau : les chantiers, les extensions, les coupures.

♦ Le guide de l'usager du chauffage urbain, publié par Via Seva, une association promouvant les réseaux de chaleur et de froid. Consultable sur www.viaseva.org.



→ En ligne

www.mairie-vitry94.fr : la rubrique « Urbanisme et environnement » propose un onglet « Chauffage urbain ».

www.ville-choisy-le-roi.fr : pour mieux connaître le territoire sur lequel intervient le SICUCV.

<http://choisy-vitry.reseau-chaleur.fr> : le site de CVD récapitule les principales informations du réseau.

www.cpcu.fr : le site de la compagnie parisienne de chauffage urbain.

www.iledefrance.fr : le site de la région propose un onglet « Environnement » (énergies renouvelables et traitement des déchets).

www.fondation-igd.org : le site de l'Institut de la gestion déléguée propose une liste d'indicateurs sur la qualité et la performance des réseaux de chaleur.

www.ecocitoyens.ademe.fr : le site de l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie constitue une mine d'informations. L'intégralité des livrets édités par l'ADEME est téléchargeable sur le site.

www.clcv.org : CLCV pour « Consommation, Logement et Cadre de Vie », une association nationale de consommateurs et d'usagers.

→ Les visites guidées gratuites

* Pour découvrir la station d'échange thermique et l'usine de cogénération de Vitry, contactez le SICUCV au 01 43 82 81 08. Groupes de 10 à 15 personnes.

* Pour pénétrer dans les usines du SYCTOM, appelez le 01 40 13 17 52 ou écrivez à l'adresse suivante : dauvergne@syctom-paris.fr. Groupe scolaire uniquement. Une fois par an, des journées portes ouvertes permettent aux particuliers de visiter ces installations.

→ Ils peuvent vous aider

L'Agence de l'Énergie Val-de-Marne Vitry

Maison des projets
128, avenue Paul Vaillant Couturier
94 400 Vitry-sur-Seine
Tél. : 01 71 33 13 60
contact-energie@caue94.fr
www.caue94.fr

L'ARC

Association des Responsables de Copropriétés
29, rue Joseph Python
75020 Paris
Tél. : 01 40 30 12 82
Fax : 01 43 30 12 63
unarc.asso.frw

Publication du Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy/Vitry.
Directeur de la publication : Roger Lodirot
Responsable éditorial : Jean-Louis Sani
Remerciements à CNL 94, Agence de l'Énergie Val-de-Marne Vitry, OPH de Vitry, ADEME, Cofely, CVD, CPCU, VIA SEVA, BERIM.
Photos : Photothèques de Vitry-sur-Seine et de Choisy-le Roi. CPCU. CVD. Sadev 94/Fernando, Urquijo. SYCTOM. Fotolia/Chlorophylle. Franck Dunouau/ADEME. DR.